

# Coronavirus : informations et mesures

Au regard de la propagation de l'épidémie du Coronavirus, le Président de la République a annoncé lundi 16 mars de nouvelles mesures plus strictes. Celles-ci ont restreint nos déplacements et les rassemblements pour garantir la sécurité de tous. Dans une nouvelle allocution du lundi 13 avril, il a annoncé la prolongation du temps de confinement jusqu'au lundi 11 mai prochain. Prenez soin de vous et rester chez vous.

## Les mesures prises à Tourcoing

La Ville de Tourcoing a mis en place un plan de continuité d'activité du service public. Il précise les missions obligatoires et importantes que la Ville et le CCAS se doivent de poursuivre, tout en garantissant la sécurité et la santé des agents et des tourquennois.

La mairie a fermé ses portes depuis le mardi 17 mars à 12h et le restera jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, l'accueil est maintenu de plusieurs façons :

- Un accueil téléphonique est assuré à la Mairie de 8h30 à 16h30 au 03 20 23 37 00 et au CCAS de 8h30 à 17h30 au 03 20 11 34 34, du lundi au vendredi.
- Vous pouvez aussi poser toutes vos questions par internet sur [www.tourcoing.fr](http://www.tourcoing.fr) (<http://www.tourcoing.fr>) ou via les réseaux sociaux de la Ville : Facebook (<https://www.facebook.com/TourcoinglaVille/>), Twitter (<https://twitter.com/TourcoingVille>), Instagram.
- Les mariages sont tous reportés sur consignes de la Chancellerie, sauf pour les mariages urgents.
- Les parrainages sont reportés, les familles seront contactées par les services.
- L'État Civil organise une permanence pour les naissances et les décès.
  - A partir du 3 avril : permanence à l'état civil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.
- Les rendez-vous pour les cartes nationales d'identité et les passeports sont tous reportés. Les demandes de passeports ne seront reçues qu'en cas d'urgence absolue.
- En raison des dispositions gouvernementales prises pour éviter la propagation du coronavirus, l'obtention d'une carte d'identité n'est plus possible actuellement en raison de la fermeture du site de fabrication.
- Les **cimetières** continuent les inhumations.  
**Réouverture** : Les 2 cimetières de la Ville (Pont-de-Neuille et Blanc-Seau) sont ouverts tous les jours
  - Cimetière principal du Pont-de-Neuille : de 8 h à 17h.
  - Cimetière du Blanc-Seau : de 8h à 17h30.

Une personne maximum est autorisée sur chaque sépulture, les gestes barrière doivent être respectés, y compris la distanciation physique d'un mètre.

L'accès aux véhicules sera possible de 13 h 30 à 17 h 30 aux seuls détenteurs d'une carte attribuée par le Conservateur.

Chaque personne devra être munie de son autorisation de déplacement dérogatoire dûment remplie.

- La Police municipale assure ses missions, avec une vigilance accrue par le biais des caméras de vidéo-protection.
- Les agents de propreté assurent une permanence d'intervention pour tous les dépôts importants,

- Les agents des parcs et jardins assurent les interventions d'urgence liées à la sécurité
- Les manifestations publiques sont annulées et les infrastructures fermées.
- Les parcs et jardins sont également fermés afin de respecter au mieux le confinement.

Télécharger (</content/download/196539/3636071/file/arr%C3%AAt%C3%A9+parcs+et+jardins.pdf>)

## Arrêté - fermeture des parcs et jardins

Format :  PDF Poids : 126,55 ko

- **Marché** : réouverture du marché du centre-ville situé sur la Grand-Place le samedi matin de 8h30 à 12h30.

### Collecte des déchets

La collecte des déchets est perturbée en cette période de confinement dans la métropole et à Tourcoing, en particulier pour les déchets recyclables. La collecte aura lieu une semaine sur deux, sauf pour les déchets non recyclables.

Les déchèteries sont fermées.

Plus d'informations (<https://www.tourcoing.fr/Actualites/Collecte-des-dechets>)

### Pour les personnes âgées :

- Les EHPAD et résidences continuent de fonctionner,
- Le portage des repas à domicile, les soins infirmiers, les aides-soignants et auxiliaires de vie, les secours alimentaires et le service H2O sont maintenus. Les domiciliations continuent également d'être enregistrées, sur rendez-vous uniquement,
- Le relais et autonomie exercent en télétravail. Toutefois, en cas d'urgence pour un usager, un rendez-vous à domicile pourra être pris.
- La Ville continue d'assurer la restauration des EHPAD et des enfants des personnels soignants et de sécurité.
- Le lien avec nos seniors se maintient grâce aux nombreux appels passés par les élus et les agents de la ville et du CCAS depuis le début du confinement : déjà plus de 11 000 appels passés.

### Accompagnement des commerces :

Pour les commerces et les entreprises, la Ville, avec ses partenaires (*Etat, Région, Métropole*) accompagne les entrepreneurs dans leurs démarches. Pour ce faire, nous vous invitons à vous rapprocher du service Commerce, Entreprise et Emploi de la Ville au **03 59 69 70 80**.

Plus d'informations (

<https://www.tourcoing.fr/Actualites/La-Ville-de-Tourcoing-soutient-ses-commerces-ses-artistes-et-ses-entrepreneurs>  
)

### Concernant vos enfants :

- Le service minimum d'accueil des enfants des professions médicales et de sécurité continue d'accueillir vos enfants grâce au mode de garde d'urgence mis en place par les services. Pour toute information : 03 59 63 41 46 - [education@ville-tourcoing.fr](mailto:education@ville-tourcoing.fr) (<mailto:education@ville-tourcoing.fr>)
- Les inscriptions scolaires sont reportées. Les parents d'élèves ayant un rendez-vous programmé ont été contactés et un nouveau rendez-vous leur a été proposé.
- Les assistantes maternelles, qui ont un statut de droit privé peuvent continuer d'accueillir des enfants, en respectant les précautions, et à défaut, elles seront au chômage partiel.

### Tourcoing solidaire

Prenez soin de vos voisins : téléchargez, imprimez et accrochez cette affiche dans votre hall d'immeuble !

Télécharger (/content/download/196845/3639816/file/A4+tourcoing+solidaire.pdf)

## Tourcoing solidaire entre voisins

Format :  PDF Poids : 114,75 ko

Vous pouvez compter sur la mobilisation de la municipalité et de tous les services de la Ville et du CCAS pour vous accompagner au mieux dans les semaines à venir.

Télécharger (/content/download/196556/3636236/file/CP+TOURCOING+20.03.20.pdf)

## Communiqué de presse du 20 mars 2020

Format :  PDF Poids : 470,03 ko

Bien entendu, les agents seront rémunérés normalement, qu'ils soient titulaires, contractuels, vacataires, de la Ville et du CCAS.

## Quelques informations pratiques

Certains délais de démarches administratives ont été prolongés.

- **Logement :**

Durant la période exceptionnelle que nous vivons, vous deviez peut être renouveler votre demande de logement ?

Sachez que les **délais sont prolongés de 3 mois** pour effectuer votre renouvellement. Pas d'inquiétude donc.

Exemple, vous deviez renouveler votre demande de logement avant le 1<sup>er</sup> Mai, vous aurez jusqu'au 1<sup>er</sup> Août pour faire votre demande

- **Carte d'identité et Passeport :**

En raison du confinement, vous n'avez pas pu ou vous ne pouvez pas effectuer une démarche administrative dans les temps impartis (*renouvellement de votre carte d'identité, Passeport, déclaration d'une naissance...*).

Les délais sont prolongés de 2 mois suivant cette nouvelle période de confinement et donc pour ceux qui se terminent entre le 12 mars 2020 et 1 mois après l'arrêt de l'état d'urgence sanitaire, c'est-à-dire que vous pourrez le faire jusqu'au 24 juin 2020.

Toutefois, pas de problème si « la date de validité est dépassée », face à l'impossibilité de faire refaire ses papiers, il faut vous souvenir que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité d'une carte d'identité est passée de 10 à 15 ans. Vous pouvez donc conserver encore 5 ans une carte dont la validité indiquée au dos serait 2020.

Un passeport, lui, est toujours valable 10 ans. Mais qu'il soit valide ou périmé, l'interdiction actuelle des voyages touristiques à l'étranger réduit son utilité.

Pour certaines de vos démarches, les service municipaux restent joignables :

- **Démarches d'Urbanisme :**

Le service municipal de l'Urbanisme peut-être contacté aux horaires suivants :

Lundi : 9h-12h / 14h-16h

Mardi : 9h-12h / 14h-16h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h / 14h-16h

Vendredi : fermé

Une prise de rendez-vous est possible uniquement le lundi matin

- **VITAVILLE**

**Tél : 03 20 233 300**

**[vitaville@ville-tourcoing.fr](mailto:vitaville@ville-tourcoing.fr)**

La plateforme **VITAVILLE** (<https://www.tourcoing.fr/Vitaville>) garde le contact avec tous les habitants, n'hésitez pas à la contacter pour formuler vos signalements sur tout ce qui touche votre vie quotidienne ou votre cadre de vie, pour y faire vos remarques ou suggestions.

Son fonctionnement reste à l'identique (*joignable par téléphone, mail, application, formulaire en ligne*)

La Ville reste à votre disposition pour toute question :

03 20 23 37 00

## Les mesures prises par le Gouvernement

Le Président de la République a donné lundi 16 mars une allocution pour renforcer les mesures prises afin de réduire les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est en place depuis le mardi 17 mars, 12h00, et ce jusqu'au 11 mai prochain.

Ainsi, les déplacements sont interdits sauf pour les cas suivants :

- Domicile / lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible.
- Achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés.
- Rendez-vous auprès des professionnels de santé
- Déplacements pour la garde d'enfants ou pour aider les personnes vulnérables, à la stricte condition de respecter les gestes barrières.
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile (1 kilomètre) et sans aucun rassemblement.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Si vous êtes dans le besoin d'effectuer des déplacements tels qu'indiqués ci-dessus, pensez à télécharger et remplir l'attestation de déplacement dérogatoire :

Télécharger (</content/download/196364/3633709/file/attestation-deplacement-fr-20200324.pdf>)

## Attestation de déplacement dérogatoire

Format :  PDF Poids : 134,44 ko

Le Gouvernement a également mis en place une attestation de déplacement simplifiée, pour les personnes ayant des difficultés de compréhension :

Télécharger (</content/download/197146/3643496/file/attestation-deplacement-falc.pdf>)

## Attestation de déplacement simplifiée

Format :  PDF Poids : 451,47 ko

Une attestation disponible sur smartphone est désormais disponible. Vous pouvez générer votre attestation depuis le site du Ministère de l'Intérieur, **ici (<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>)**

En cas de non respect des consignes, vous encourez des amendes allant de 38 à 200 euros. Pensez donc bien à respecter toutes ces consignes.

Plus d'informations :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>)

0800 130 000